

### Délibération **2024CS35** du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : Amélioration identité et visibilité du Luberon Géoparc mondial UNESCO – Demande de financement**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués 28 mars 2024, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 60 votants :

- 40 membres titulaires présents,
- 4 membres suppléants présents,
- 16 membres représentés

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Sandrine POURCEL, Valérie BOISGARD, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Laurent GARCIA, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Jacques DECUIGNIERES, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Michel GASQUET, Lionel TRIBOLLET, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrick VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPELLA.

#### **Avait donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU  
Laurence DE LUZE à Charlotte CARBONNEL  
Catherine GAY à Valérie PEISSON  
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI  
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD

##### **Messieurs**

Richard KITAEFF à Charlotte CARBONNEL  
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER  
Patrick MERLE à Patrick COURTECUISSÉ  
Grégory BALLIN à Valérie PEISSON  
Antoine SCARDAMAGLIA à Patrick PEYTHIEUX  
Michel NOUVEAU à Sandrine POURCEL  
Marc BOTTERO à Roland GIRAUD  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Gaëlle LETTERON  
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Jean AILLAUD  
Gilles MEGIS à Frédéric SACCO

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](https://www.parcduluberon.fr)

**Étaient excusés :**

**Mesdames** Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Pierrette FRIMAS, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Karine MASSE, Yolande PRIMO, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Florelle NOUGUIER, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES.

**Messieurs** Marc JAUBERT, Emmanuel LUTHRINGER, Sylvain D'APUZZO, Jean-Pierre GERAULT, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Nicolas HUMBERT, Jean-Pierre RICHARD, Jean-Philippe RIVET.

**Étaient absents :**

**Mesdames** Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Céline MOSTEIRO, Catherine DELASSUS-NOLLET, Marion ANDLAUER, Suzanne BOUCHET, Solange PONCHON, Valérie DELPECH.

**Messieurs** Roland PETIET, Lionel MORARD, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD.

**Étaient présents sans voix délibérative :**

**Mesdames** Claire ARAGONES, Jeanne BENIHYA-VERDE.

**Monsieur** Joël BOUSCARLE.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.4 : Protéger et valoriser le patrimoine géologique et son orientation C.2 : Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable ;

Vu, l'avis favorable (priorisation 1) des membres du Comité de Pilotage Espace Valléen Luberon Lure réunis le 19 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à la majorité des voix exprimées avec 1 abstention, de :

- **APPROUVER** la mise en œuvre du projet d'amélioration de l'identité et de la visibilité du Luberon Géoparc mondial UNESCO
- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel associé

Dépenses (en euros / HT)		Recettes (en euros / HT)		
Etude stratégique opérationnelle	5 000	Etat (FNADT CIMA)	40 %	14 000
Conception graphique	5 000	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	40 %	14 000
Fabrication des panneaux et pose	22 000	PNRL	20 %	7 000
Réalisation d'outils de promotion	3 000			
<b>Total HT</b>	<b>35 000</b>	<b>Total HT</b>	<b>100 %</b>	<b>35 000</b>

- **AUTORISER** sa Présidente à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FNADT CIMA et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur – SUD ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique SANTI".

Dominique SANTI